



CALENDRIER POUR L'ENTREE EN FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

PARCOURS COMPLET – PARCOURS PARTIEL -
ET PARTIEL PAR VOIE D'APPRENTISSAGE

JANVIER 2027 SITE D'ARZACQ ARRAZIGUET

Pour la rentrée qui aura lieu en Janvier 2027 comme le prévoient les textes :

	IFAP
Période d'inscription en IFAP ➡ Retrait du dossier sur : formation-continue-64.fr ou par mail : info@formation-sauveterre.net anais.esturonne@sauveterre.cneap.fr	31 Août 2026 au 30 Octobre 2026
Envoi des dossiers d'inscription par l'établissement (Hors fermeture pour congés – jours fériés - Ponts)	Sous 10 jours par mail, après votre demande
Clôture des inscriptions - Dossier à envoyer au plus tard le : (cachet de la poste faisant foi)	30 octobre 2026
Période des sélections par les jurys : <i>Dossier et entretien oral ou entretien de positionnement</i> ➡ La convocation sera adressée par mail. ATTENTION : Pour les candidats adressés par leur employeur (OPCO, cursus par voie d'Apprentissage), et les candidats en poursuite d'études ou inscrits à France Travail, <u>vous ne serez convoqués que lorsque le Conseil Régional aura validé le nombre de places qu'il finance.</u>	Octobre / Novembre 2026
Affichage des résultats d'admission à l'IFAP à partir de 14h00 sur le site internet : formation-continue-64.fr NB : Aucune information ne sera transmise par téléphone.	16 Novembre 2026
CONFIRMATION DES CANDIDATS par mail	18 Novembre 2026 au plus tard
RENTREE EN FORMATION :	Pré-rentree le 4 janvier 2027



ORGANISATION DE LA FORMATION DEAP

PARCOURS COMPLET – PARCOURS PARTIEL - ET PARTIEL PAR VOIE D'APPRENTISSAGE

JANVIER 2027 SITE D'ARZACQ ARRAZIGUET

Répartition / Nombre de places	
Autorisation Conseil Régional N. Aquitaine	Places
Parcours complet de formation - En attente de la validation par le Conseil Régional	10
Parcours partiels de formation - En attente de la validation par le Conseil Régional	10
Parcours partiels NON conventionnés par le Conseil Régional	Places
Par voie d'apprentissage - En attente de la validation par le Conseil Régional	7
Formation continue (OPCO – Employeur) - En attente de la validation par le Conseil Régional	8
Formation post VAE (sous réserve des capacités d'accueil et des modules à suivre)	-
Total du nombre de places	35

Les places non pourvues sont réattribuées aux autres candidats inscrits pour un cursus complet ou partiel de formation, dans la limite de la capacité d'accueil autorisée par le conseil régional pour cette session (art. 5 de l'arrêté susvisé).